Les NOUVELLES de TALLOIRES-MONTMIN
n°14 Novembre - Décembre 2019 / Janvier - Février 2020

ÉDITO DE MR LE MAIRE

Problèmes de voisinage

Au seuil de l'hiver et donc avant l'arrivée probable de la neige, je voudrais rappeler quelques règles : les haies doivent être bien taillées afin qu'elles ne versent pas dans la voie publique gênant la circulation et le passage du chasse neige ; la neige qui est placée devant votre chemin du déneigement ne doit pas être jetée sur la route.

Toujours dans ces problèmes de voisinage, les ordures ménagères sont aussi une cause de troubles : les poubelles doivent être sorties la veille au soir et rentrées le plus rapidement possible, les sacs plastiques sont rigoureusement interdits. Il existe une déchèterie située à Menthon-Saint-Bernard et donc merci de l'utiliser même pour les déchets verts qui ne doivent pas être déposés n'importe où dans la nature comme nous le voyons encore trop souvent.

Pour terminer je souhaite évoquer les plantations. Attention à la hauteur des haies qui ne doit pas dépasser 1,80 mètres et ne doivent pas être mono-végétales en thuya. D'autre part, les plantations des arbres de haute tige, que nous plantons petits, doivent être à 5 mètres des limites séparatives et il serait bon de réfléchir non seulement à son propre agrément mais également à celui des voisins ; idéalement une concertation entre voisins serait une bonne chose. Voilà ce que dit le PLU en ce qui concerne les plantations : sont interdits les alignements ou regroupements d'arbres faisant écran, type plantations en mur rideau ; les résineux (cyprès, épicéa, if, mélèzes, pins, sapins).

Comme la vie est facile si ne nous gênons pas les uns les autres.

Jean FAVROT

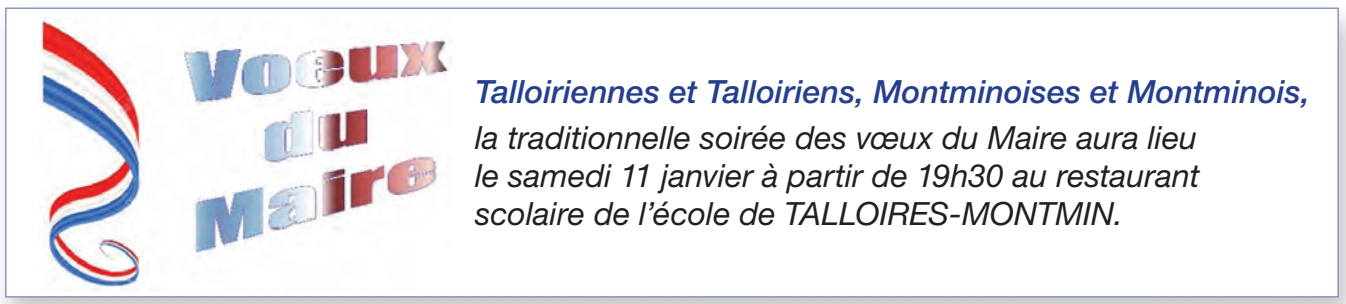

Talloiriennes et Talloiriens, Montminoises et Montminois,
la traditionnelle soirée des vœux du Maire aura lieu le samedi 11 janvier à partir de 19h30 au restaurant scolaire de l'école de TALLOIRES-MONTMIN.

Un projet de rénovation sur la commune primé par le SYANE

Comme chaque année, le SYANE a organisé un concours départemental des plus beaux projets de rénovation sur les bâtiments publics. Les projets sont jugés sur l'analyse du volet énergétique des programmes de travaux, ainsi que sur les économies d'énergie attendues. À la clef, une subvention accordée pour les projets jugés les plus pertinents et les plus ambitieux.

Nous avions donc déposé une candidature pour notre projet de rénovation de **"La Savoyarde"** que nous souhaitons exemplaire.

Pour sa cohérence et ses objectifs ambitieux, les élus du SYANE ont classé notre projet à la première place de ce concours. Nos deux représentants de la collectivité ont donc eu la joie de participer à la conférence de presse du SYANE pour annoncer les résultats… Article complet dans la rubrique COMMUNE.

Les élus du SYANE et les lauréats du concours entourent le Président Jean-Paul AMOUDRY.

SOMMAIRE

Édito du maire 1
Commune ..... 2 à 11
Associations ..... 12 à 15
Culture ..... 16 à 17
Sports ..... 17 à 19
Annonces - Infos ..... 19 - 20

PRINCIPALES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes-rendus détaillés peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

Information au Conseil Municipal - Décisions du Maire

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délibération n° 5 du 5 janvier 2016 relative aux délégations reçues par le Conseil Municipal :

- N° 01/2019 GL relative à la tarification du vol libre pour le Delta Club d'Annecy,
- N° 02/2019 GL relative à la tarification du vol libre pour la Fédération Française de Vol Libre représentant les utilisateurs SIV (Simulation d'Incident en Vol).

OBJET :
Fixation des tarifs municipaux 2019

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire comme chaque année de fixer les tarifs municipaux applicables pour l'exercice en cours.

À cet effet, il est proposé les tarifs suivants :

CIMETIÈRE	Tarifs 2019
Concession 30 ans	
Cimetière Talloires	
1 place	**1 227 €**
2 places	**2 453 €**
Cimetière Montmin	
1 place	**255 €**
2 places	**510 €**
Columbarium	
1 case Talloires - 30 ans	**567 €**
1 case Montmin	**255 €**
Taxe funéraire par concession (Montmin)	**25,50 €**
Dépositoire	
Par semaine jusqu'à un mois	**14,70 €**
Par mois jusqu'au 4ème mois	**56,10 €**
Par mois à partir du 4ème mois	**282,50 €**

OCCUPATION DES SOLS	Tarifs 2019
Terrasses non aménagées (le m² annuel)	**30,50 €**
Terrasses aménagées (le m² annuel)	**102 €**
Emplacement taxi - Prix par place	**175,50 €**

TARIFS DE POLICE	Tarifs 2019
Capture des chiens	**163,20 €**

CAUTIONS APPLIQUÉES LORS DU PRÊT DE MATERIELS COMMUNAL	
Celles-ci sont fixées au prix d'achat hors taxes, soit :	
Chaise	**19,50 €**
Plateau	**102 €**
Tente	**679 €**
Rallonge électrique	**122,40 €**
Barrière	**57 €**
Grille d'exposition	**51 €**
Scène	**2 958 €**
Panneau de signalisation	**153 €**
Sono	**255 €**

FIXE les tarifs municipaux tels que présentés ci-dessus applicables à compter du 1er janvier 2019.

OBJET :
Fixation des tarifs scolaires - Année scolaire 2019/2020

FIXE pour l'année 2019/2020 les tarifs de la restauration scolaire, comme suit :

	BASE : 4,36 € — 1er ENFANT SCOLARISÉ À TALLOIRES-MONTMIN			
	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	TOTAL
Forfait 4 jours	239,80 €	183,12 €	178,76 €	**601,98 €**
Forfait 3 jours	178,76 €	139,52 €	152,60 €	**470,88 €**
Forfait 2 jours	122,08 €	87,20 €	104,64 €	**313,92 €**

	BASE : 4,05 € — 2ème ENFANT SCOLARISÉ À TALLOIRES-MONTMIN			
	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	TOTAL
Forfait 4 jours	222,75 €	170,10 €	163,59 €	**556,44 €**
Forfait 3 jours	166,05 €	129,60 €	141,75 €	**437,40 €**
Forfait 2 jours	113,40 €	81 €	97,20 €	**291,60 €**

	BASE : 3,71 € — 3ème ENFANT SCOLARISÉ À TALLOIRES-MONTMIN			
	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	TOTAL
Forfait 4 jours	207,76 €	155,82 €	152,11 €	**515,69 €**
Forfait 3 jours	152,11 €	118,72 €	129,85 €	**400,68 €**
Forfait 2 jours	103,08 €	74,20 €	89,04 €	**267,12 €**

6,00 € le repas pour le tarif occasionnel.
5,46 € le repas pour le personnel.

DÉCIDE de la mise en place d'un tarif "solidaire" en fonction du choix et de la volonté des familles, applicables uniquement sur les forfaits et fixe le tarif applicable pour cette catégorie à 6 euros par repas.

PRÉCISE que les inscrits au trimestre ou à l'année seront encaissés sur factures (titres de recettes) pour des raisons de simplification et de sécurité.

FIXE pour l'année 2019/2020 les tarifs de la garderie, service fonctionnant de 16 h 30 à 18 h 30, comme suit :

- **Forfait :** (prix du goûter au forfait trimestriel : base **2,35 €/jour**)
  Soit : - 1er trimestre (55 jours) **129,25 €** (forfait)
  - 2ème trimestre (42 jours) **98,70 €** (forfait)
  - 3ème trimestre (41 jours) **96,35 €** (forfait)
- **Occasionnel :**
  - Par jour : **4,72 €**

OBJET :
Golf du Lac d'Annecy - Signature d'un contrat de location

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un accord de principe a été donné en octobre 2018 sur les conditions d'un accord contractuel entre la commune et l'Association Sportive du Golf du Lac d'Annecy, pour répondre à une phase de flottement après la fin du précédent bail à la fin 2015.

Suite à cet accord de principe, un projet de bail a été élaboré entre les parties. Ce projet est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Les caractéristiques essentielles du contrat sont :

- Un bail de 20 ans à compter du 1er janvier 2018,
- Une redevance de 26 000 €/ an, actualisée chaque année sur un indice en relation directe avec l'objet des présentes,
- Aucun élément du domaine public n'étant inclus,
- Toute modification ou travaux devant faire l'objet d'un accord express par la commune.

VALIDE le projet de bail.

AUTORISE le maire à signer ledit projet, avec d'éventuelles modifications non essentielles préalables, et réaliser toutes démarches relatives.

PRINCIPALES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes-rendus détaillés peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2019

OBJET :

Information au Conseil Municipal - Décisions du Maire

PREND ACTE de ces décisions du Maire.

- D.I.A n° 15/2019 U, parcelles n° 673 et 676 - section AD - au lieu-dit "Perroix",
- D.I.A n° 16/2019 U, parcelle n° 476 - section AC - au lieu-dit "Chemin des Fontaines",
- D.I.A n° 17/2019 U, parcelles n° 534 et 544 - section AD - au lieu-dit "sous Perroix",
- D.I.A n° 18/2019 U, parcelles n° 916 ; 917 ; 923 ; 928 ; 930 ; 931 et 936 - section AL - au lieu-dit "Clos devant en haut",
- D.I.A n° 19/2019 U, parcelles n° 265 et 266 - section AD - au lieu-dit "Perroix",
- D.I.A n° 20/2019 U, parcelle n° 191 - section AD - au lieu-dit "Perroix",
- D.I.A n° 21/2019 U, parcelles n° 213 ; 972 ; 1000 et 1001 - section D - au lieu-dit "Vérel",
- D.I.A n° 22/2019 U, parcelles n° 563 et 562 - section AB - au lieu-dit "Écharvines",
- D.I.A n° 23/2019 U, parcelles n° 208 et 412 - section AI - au lieu-dit "Les Granges",
- D.I.A n° 24/2019 U, parcelles n° 30 ; 443 et 446 - section AC - au lieu-dit "Les Fontaines",
- D.I.A n° 25/2019 U, parcelles n° 586 et 588 - section AB - au lieu-dit "Écharvines",
- D.I.A n° 26/2019 U, parcelles n° 487 ; 489 ; 491 et 493 - section AD - au lieu-dit "Champs Monteux",
- D.I.A n° 27/2019 U, parcelle n° 189 - section AH - au lieu-dit "Talloires",
- D.I.A n° 28/2019 U, parcelle n° 127 - section AM - au lieu-dit "Balmette",
- D.I.A n° 29/2019 U, parcelles n° 1223 et 1795 - section C - au lieu-dit "Vérel".

OBJET :

Octroi d'une servitude de passage sous la Ruaz

DÉCIDE l'octroi d'une servitude de passage conventionnelle concernant les parcelles n° 193 ; 194 ; 195 et 196 section AH au lieu-dit "sous la Ruaz".

OBJET :

Élections municipales - Mise à disposition de salles communales.

DÉCIDE de la gratuité de la mise à disposition des salles ci-dessus exposées et dans les conditions ci-avant précisées.

OBJET :

Décision modificative n° 01/2019 - Budget de la forêt

Article		Dépenses	Recettes
	Fonctionnement		
615231	Entretien et réparations des voies	- 1 622,00	
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 1 622,00	
	TOTAL Fonctionnement	**0,00**	

ADOPTE la Décision Budgétaire Modificative n° 01/2019 du budget de la forêt présentée ci-dessus.

OBJET :

Rénovation de la Savoyarde - Souscription d'un emprunt de 1 500 000,00 € - Durée 15 ans - Auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes

DÉCIDE la souscription d'un emprunt de 1 500 000,00 € auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes)
AUTORISE Monsieur le Maire à préparer, signer et exécuter l'ensemble des démarches et actes relatifs ;
RAPPELLE que les crédits sont d'ores et déjà inscrits au budget.

OBJET :

Subventions 2019 aux associations

ADOPTE les montants suivants :

STRUCTURES ASSOCIATIONS COMMUNALES	Montants	VOTE du Conseil Municipal
Amicale des anciens combattants de Talloires	1 700,00 €	Adopté à l'unanimité
Associations des parents d'élèves	5 472,00 € (36 € x 152 élèves)	Adopté à l'unanimité
Les Amis de la Tournette	1 000,00 €	Adopté à l'unanimité
Montmin en Fête	250,00 €	Adopté à l'unanimité
Bibliothèque pour tous de Talloires	1 429,00 €	Adopté à l'unanimité
Amicale de la Cigogne	1 500,00 €	Adopté à l'unanimité Christine BOUVIER, Daniel BOA, Philippe BETEND ne prennent pas part au vote.
Cercle Nautique de Talloires	8 100,00 €	Adopté à la majorité Moins 3 abstentions : Raphaël LYARET, Bettina GARBEROGLIO, Ludovic LAFLEUR. 1 contre : Danielle ROCHET.
Coopérative scolaire	1 800,00 € soit 300 € pour 6 classes	Adopté à l'unanimité
La Glisse Berthollet	1 296,00 €	Adopté à l'unanimité Moins 1 abstention : Philippe BETEND.
Talloires Tennis Cool	612,00 €	Adopté à l'unanimité
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 500,00 €	Adopté à l'unanimité Anne CONAN ne prend pas part au vote.
Les Amis du Prieuré de Talloires	600,00 €	Adopté à l'unanimité
Campus Golf	216,00 €	Adopté à l'unanimité

STRUCTURES ASSOCIATIONS LOCALES	Montants	VOTE du Conseil Municipal
Tennis Club de Menthon Saint-Bernard	792,00 €	Adopté à l'unanimité
Maison Familiale Rurale de BONNE	36,00 €	Adopté à l'unanimité
Le Centre d'Animation de Menthon (C.A.M)	540,00 €	Adopté à l'unanimité
Écho des Dents de Lanfon	350,00 €	Adopté à l'unanimité
Banque Alimentaire de Haute-Savoie	220,00 €	Adopté à l'unanimité
Association Prévention Routière de Haute-Savoie	100,00 €	Adopté à l'unanimité
ADATEEP	50,00 €	Adopté à l'unanimité

Les Nouvelles de TALLOIRES- MONTMIN

Bulletin municipal de la commune de Talloires-Montmin

Directeur de publication : ..... Daniel BOA
Crédits photos : ..... Mairie de Talloires-Montmin
Associations de Talloires-Montmin
Samett - Marie-Paule Rouge-Pullon
Sabrina Mignotte, Henri Comte,
Cie de Théâtre "LA NI CHIS NI MUS"
et X droits réservés.
Éditeur : ..... Commune de Talloires-Montmin
Tirage : ..... 1 500 exemplaires
PAO - Pré-presse - Suivi d'édition : ..... YCOPUB 2019

Achevé d'imprimer en novembre 2019
sur les presses de l'imprimerie Gonnet
ZI La Rivoire - 01 300 VIRIGNIN
Imprimé sur du papier issu de pâtes provenant de forêts gérées durablement.

MERCI AUX BÉNÉVOLES DE LA SAEM-MONTMIN

Samedi 19 octobre retrouvailles des bénévoles de la station de ski.

Rencontre conviviale agrémentée d'un repas simple mais très apprécié. Ce moment privilégié a permis de présenter un bilan succinct de la saison passée, d'évoquer le réaménagement du front de neige, l'acquisition d'une moto-neige en meilleure forme que l'existante… mais aussi de remotiver les troupes pour l'hiver qui se profile. Ce fut également l'occasion pour les bénévoles de tous se connaitre ; en effet, selon les disponibilités de chacun, certains ne se sont jamais rencontrés sur les pistes. Merci, grand merci de poursuivre votre engagement bénévole. Vous n'êtes pas encore des nôtres ? Contactez-nous, venez nous voir à la station... et vous attraperez le virus.

SAEM-Montmin
234 Route de Faverges - Chef-Lieu de Montmin
74210 TALLOIRES-MONTMIN
saem-montmin@hotmail.fr

Infos station:
www.montminnews.com/station-de-ski.html

LES AÎNÉS DE TALLOIRES-MONTMIN

SORTIE AUTOMNALE DES AÎNÉS DE MONTMIN

Ce vendredi 25 octobre, les "Aînés de Montmin" se sont retrouvés pour une excursion et un bon repas dans le pays du Salève. Conduits sous la bienveillance d'Éric, chauffeur des autocars "BLANC GARIN", nos aînés ont profité de la vue imprenable sur le Massif du Mont-Blanc et du bon repas qui a suivi au restaurant "La Croisée des Chemins". Le retour s'est effectué tranquillement par le vallon du Sappey et de Vovray-en-Bornes. Nous remercions la Mairie de Talloires-Montmin pour sa participation à cette sortie.

Les activités du mercredi après-midi reprendront à partir du 6 novembre : Goûters, jeux de cartes, scrabble, tous Talloiriens comme Montminois, sont bienvenus dans le préau de la Mairie à 14heures. **Participation 2 €**.

Bon hiver à tout le monde.

TRADITIONNEL REPAS DES AÎNÉS

Comme chaque année à la même période, les "Aînés de Talloires-Montmin" avaient rendez-vous pour le traditionnel repas organisé par le CCAS et la mairie.

124 personnes se sont retrouvées pour ce moment convivial au restaurant des Grillons à Angon et ont apprécié l'accueil chaleureux d'Aurélie et la qualité du repas préparé par le chef Sébastien.

Nous avons eu le plaisir d'y accueillir la doyenne de la commune Mme Yvonne LAVAL qui vient de fêter ses 100 ans.

AGENDA 2019 / 2020

Novembre 2019	6 et 20	**Mars 2020**	4 et 18
Décembre 2019	4 et 18	**Avril 2020**	1er, 15 et 29
Janvier 2020	8 et 22	**Mai 2020**	13 et 27 avec REPAS
Février 2020	5 et 19		

PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS (PDU) DU GRAND ANNECY

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 15 NOVEMBRE AU 16 DÉCEMBRE

Le **Plan de Déplacements Urbains (PDU) du Grand Annecy** est en cours d'élaboration. L'objectif étant de doter l'agglomération d'un document de planification qui permette et organise les projets de mobilité pour les dix prochaines années.

Après la période de concertation préalable fin 2018 qui a permis d'informer et d'impliquer le public dans la démarche de construction des politiques de mobilité ;
Après la période de consultation des partenaires publics associés (Etat, Région, Département, communes) cet été ;
Le Grand Annecy ouvre une enquête publique relative au PDU du **vendredi 15 novembre 2019** à 8h30 au **lundi 16 décembre 2019** à 16h30.

Où consulter le dossier du PDU ?

Durant la période de l'enquête publique, le public pourra consulter les pièces du dossier dans les lieux suivants, aux heures d'ouverture habituelles :

- Siège du Grand Annecy - 46 avenue des Îles - 74000 Annecy,
- Mairie d'Annecy - Esplanade de l'Hôtel de Ville - 74000 Annecy,
- Mairie d'Épagny Metz-Tessy - 143 rue de la République 74330 Épagny Metz-Tessy
- Mairie de Menthon-Saint-Bernard - 284 rue Saint-Bernard 74290 Menthon-Saint-Bernard
- Mairie de Chavanod - 1 place de la Mairie - 74650 Chavanod
- Relais territorial de Fillière - 300 rue des Fleuries Thorens-Glières 74570 Fillière
- Relais territorial de Saint-Jorioz - 225 route de Sales - 74410 Saint-Jorioz
- Relais territorial d'Alby-sur-Chéran - 363 allée du Collège 74540 Alby-sur-Chéran

Au siège du Grand Annecy, ainsi que dans les mairies et relais territoriaux précités, un registre d'enquête sera mis à disposition du public pour la prise en compte des observations.

Un registre dématérialisé sera aussi à la disposition des internautes à l'adresse suivante :

www.registre-dematerialise.fr/1687

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations écrites pourront être adressées par voie postale à :

Grand Annecy - Enquête publique PDU
À l'attention du Commissaire Enquêteur
46 avenue des Îles - 74000 Annecy

Un commissaire enquêteur à l'écoute de la population

Le Tribunal administratif de Grenoble a désigné M. André PENET, Commissaire Enquêteur pour l'enquête publique du PDU du Grand Annecy.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux dates et dans les lieux suivants :

Vendredi 15 novembre	Siège Grand Annecy 8h30 à 11h30	Mairie d'Annecy 13h30 à 17h30
Mardi 19 novembre	Relais territorial de Fillière 8h à 12h	Mairie d'Épagny Metz-Tessy 13h30 à 17h30
Jeudi 21 novembre	Mairie de Menthon-St-Bernard 8h à 12h	Relais territorial de St-Jorioz 14h à 17h
Lundi 25 novembre	Relais territorial Alby-sur-Chéran -8h à 12h	Mairie de Chavanod 14h à 17h
Samedi 30 novembre	Mairie de Chavanod 8h30 à 12h	
Lundi 2 décembre	Relais territorial Alby-sur-Chéran - 8h à 12h	Mairie de Chavanod 14h à 17h
Mardi 3 décembre	Relais Territorial de Fillière 8h à 12h	Mairie d'Épagny Metz-Tessy 14h à 17h30
Jeudi 5 décembre	Mairie de Menthon-St-Bernard 8h à 12h	Relais territorial de St-Jorioz 14h à 17h
Lundi 16 décembre	Mairie d'Annecy 8h30 à 12h	Siège du Grand Annecy 13h30 à 16h30

Au terme de l'enquête publique, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Grand Annecy son rapport et ses conclusions motivées. Une copie de ce rapport sera également adressée à la Préfecture de Haute-Savoie et au Tribunal administratif de Grenoble.

Le public pourra également consulter le rapport du commissaire enquêteur sur le site du Grand Annecy :

www.grandannecy.fr

sur le site :

www.registre-dematerialise.fr/1687

et dans les lieux où s'est tenue l'enquête publique, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'enquête publique, dernière étape dans le processus d'élaboration du PDU

À l'issue de l'enquête publique, le projet de Plan de Déplacements Urbains, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de celle-ci, sera soumis au vote du Conseil Communautaire du Grand Annecy.

Nous vous remercions de bien vouloir diffuser cette information dans vos colonnes et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Contacts :

Grand Annecy
04 50 63 49 77 - transports@grandannecy.fr

ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2020

Les dates des élections municipales de 2020 ont été rendues publiques par le Ministère de l'Intérieur le 16 juillet.

Le scrutin se déroulera les **dimanches 15 et 22 mars 2020**, sauf en cas de majorité absolue dès le premier tour.

Les demandes d'inscription sur la liste électorale, pour participer au scrutin, devront être déposées au plus tard le vendredi 7 février 2020.

Des erreurs d'état civil ayant été constatées lors de la refonte des cartes électorales, il vous est possible, si cela est votre cas, d'en demander la correction d'ici le 31 décembre prochain.

Un service est à votre disposition sur le site service public à l'adresse suivante :

www.service-public.fr/particuliers/vos droits/R49454

Nous vous rappelons que vous devez également signaler tout changement d'adresse, y compris à l'intérieur de la commune. Dans le cas contraire, vous serez radié des listes.

Vous pouvez consulter le site **www.service-public.fr**, "interroger sa situation électorale" qui vous indique dans quelle commune vous êtes inscrit pour voter et vous précise l'adresse de votre bureau de vote.

UN PROJET DE RÉNOVATION SUR LA COMMUNE PRIMÉ PAR LE SYANE

Comme chaque année, le SYANE a organisé un concours départemental des plus beaux projets de rénovation sur les bâtiments publics. Les projets sont jugés sur l'analyse du volet énergétique des programmes de travaux, ainsi que sur les économies d'énergie attendues. A la clef une subvention accordée pour les projets jugés les plus pertinents et les plus ambitieux.

Nous avions donc déposé une candidature pour notre projet de rénovation de la Savoyarde que nous souhaitons exemplaire. Pour l'aspect énergétique, nous avons prévu :

- L'isolation complète de l'enveloppe (murs, plafond, planché...) avec un isolant performant. Cette isolation se fera par l'intérieur pour conserver le charme extérieur de ce bâtiment.
- Les fenêtres seront également remplacées par des modèles doubles vitrages performants.
- Afin de garantir le renouvellement d'air nécessaire au respect des normes d'hygiène, une ventilation double flux sera installée. Cet équipement offre l'avantage de récupérer la chaleur de l'air qui est extraite du bâtiment pour chauffer l'air neuf qu'on introduit en remplacement.
- Le chauffage sera d'origine géothermique, énergie qui fait partie des plus propres en termes d'émission de gaz à effet de serre comme en termes de qualité d'air, problématique de plus en plus importante dans le bassin Annécien.
- Pour piloter au mieux l'ensemble des installations, une régulation performante ajustera le chauffage et la ventilation en fonction de l'occupation réelle du bâtiment.
- L'éclairage sera également refait à neuf avec des systèmes de détection dans les parties communes.

Ce programme de travaux devrait permettre, à occupation constante, de réduire de plus de 62 % les consommations liées au chauffage du bâtiment, ce qui représente 15 tonnes de CO^2 évitées par an.

En plus des travaux liés aux économies d'énergie, le bâtiment sera complètement remis aux normes (accessibilité PMR, ERP…), rendant l'intérieur plus moderne et fonctionnel, pour un coût total d'environ 2 000 000,00 €^{HT}.

Pour sa cohérence et ses objectifs ambitieux, les élus du SYANE ont classé notre projet à la première place de ce concours. Nos 2 représentants de la collectivité ont donc eu la joie de participer à la conférence de presse du SYANE pour annoncer les résultats. Ils en reviennent avec une subvention de 80 000 € qui vient s'ajouter aux subventions déjà obtenues auprès de la Région.

Un permis accepté début septembre, des subventions déjà obtenues, un financement complété par un emprunt déjà anticipé au vu des taux historiquement bas, les travaux sont prêts à démarrer. Ils ont cependant été mis en attente jusqu'à septembre 2020 et devront être terminés pour le printemps 2021.

Ce report a pour objectif de respecter les différents délais et contraintes techniques, tout en les centrant sur la période hivernale afin de ne pas perdre les recettes d'une saison estivale.

Aujourd'hui

Demain

PLUS JAMAIS ÇA !

Voici un rappel concernant la réglementation relative aux dépôts sauvages de toute nature :

Tout dépôt ou abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'objet en dehors des emplacements autorisés, par exemple au bord d'une route ou au coin du bois, constitue une infraction réprimée par l'article R 633-6 du Code pénal. Il punit d'une amende de contravention de 3ème classe : 68 € d'amende (sauf si autorisation du propriétaire du terrain).

Si l'abandon de déchets a été commis avec un véhicule, ce qui est en général le cas, l'infraction peut être réprimée par les dispositions beaucoup plus sévères de l'article R 635-8 du Code pénal qui prévoit une sanction de 5ème classe jusqu'à 1 500 € d'amende, mais aussi la saisie du véhicule !

On notera que tout automobiliste indélicat qui jette de sa portière une bouteille vide ou "tout autre objet" est directement concerné par cette disposition...

Dans le cas d'une véritable décharge sauvage régulièrement utilisée et qui accueille un certain volume de déchets autres que des remblais, il s'agit de l'exploitation non autorisée d'une ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). Ce type d'activité ou d'installation étant sévèrement encadré par la loi.

Le fait d'exploiter une installation sans l'autorisation requise est puni d'un an d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende. (Article L173-1 du code de l'environnement).

Toute personne constatant un dépôt sauvage peut avertir la mairie de Talloires-Montmin…

Cliché © AMEP

Cliché © AMEP

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires
Service eau environnement
Cellule milieux naturels, forêt et cadre de vie

Affaire suivie par Vincent BONEU
tél. : 04.56.20.90.28
vincent.boneu@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le 11 FEV. 2011

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté 2011042-0008
interdisant l'allumage des feux de forêts et la pratique de l'écobuage sur le département de la Haute-Savoie

VU l'article L 322-1-1 du code Forestier ;

VU l'article L2215-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU les conditions climatiques de cet hiver 2011 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 11 novembre 2010 portant nomination de M. Philippe DERUMIGNY, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1 : il est défendu à toute personne de porter ou d'allumer des feux dans les forêts, plantations ou boisements de l'ensemble du département de la Haute-Savoie.

Article 2 : la destruction par le feu ou incinération des chaumes (écobuage) est interdite sur le territoire du département de la Haute-Savoie.

Article 3 : cet arrêté est d'application immédiate.

Article 4 : MM. le Secrétaire Général de la Préfecture, les Sous-Préfets, les Maires des communes, le Directeur Départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans toutes les communes du département et inséré au Recueil des Actes Administratifs.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Jean-François RAFFY

15 rue Henry-Bordeaux - 74998 Annecy cedex 9
téléphone : 04 50 33 78 00 – télécopie : 04 50 27 96 09 – courriel : ddt@haute-savoie.gouv.fr
internet : www.haute-savoie.gouv.fr – www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr
horaires d'ouverture : 8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00 (16 h 00 le vendredi)

…Et l'arrêté préfectoral interdisant l'allumage des feux de forêts et la pratique de l'écobuage : le montant minimum de l'amende est de 135 € et peut monter à 350 € si l'infraction est constatée par la Gendarmerie.

Écobuage sauvage - Cliché © AMEP

COMMUNE

QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX

Le fleurissement

L'entretien de la voie verte

La sécurisation de la route de l'église de Saint-Germain.

La nouvelle épareuse que maîtrise parfaitement Stéphane.

Le nouveau chasse-neige

LA BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS DE TALLOIRES VOUS PROPOSE SES DERNIERS ACHATS ET DONS :

Bérangère COURNUT ..... DE PIERRE ET D'OS
Edna O'BRIEN ..... GIRL
Orhan PAMUK ..... LA FEMME AUX CHEVEUX ROUX
Donna LEON ..... Le nouveau Brunetti : LA TENTATION DU PARDON
Karine TUIL ..... LES CHOSES HUMAINES
Yannick GRANNEC ..... LES SIMPLES
David LAGERCRANTZ ..... MILLÉNIUM 6
La fille qui devait mourir
Harlan COBEN ..... NE T'ENFUIS PLUS
les secrets ne meurent jamais
Lionel DUROY ..... NOUS ÉTIONS NÉS POUR ÊTRE HEUREUX
Jean-Paul DUBOIS ..... TOUS LES HOMMES N'HABITENT PAS LE MONDE DE LA MÊME FAÇON
Cécile COULON ..... UNE BÊTE AU PARADIS
Amélie NOTHOMB ..... SOIF
Donnato CARRISI ..... LE JEU DU CHUCHOTEUR
Ludmilla LACKBERG ..... LA CAGE DORÉE
Jean-Christophe GRANGÉ ..... LA DERNIÈRE CHASSE
Victoria MAS ..... LE BAL DES FOLLES
Aurélie RAZIMBAUD ..... UNE VIE DE PIERRES CHAUDES
Jo NESBØ ..... LE COUTEAU
Inès BAYARD ..... LE MALHEUR DU BAS

Et aussi :
Luc LANG ..... LA TENTATION
Kaouther ADIMI ..... LES PETITS DE DÉCEMBRE
Jean-Christophe RUFIN ..... LES SEPT MARIAGES D'EDGAR ET LUDMILLA

Bienvenue à tous

Les LUNDIS de 16h30 à 18h00
et les MERCREDIS et SAMEDIS de 10h00 à 12h00
27, rue André Theuriet - 74290 TALLOIRES-MONTMIN

PENSEZ À ÉLAGUER LES ARBRES ET BRANCHES DÉPASSANT SUR LA VOIE PUBLIQUE.

Il est rappelé que les arbres et clôtures donnant sur la voie publique doivent être taillés dès l'automne afin de ne pas gêner la circulation, et en particulier le passage des engins de déneigement. **En cas de non-respect de la règlementation, vous risquez une amende.**

ECOLE

VENDREDI 05 JUILLET 2019

Les CM2 de l'école de Talloires-Montmin ont tous reçu un livre offert par le Ministère de l'Education Nationale en présence de Mme la directrice, de leur institutrice et de Mme la maire adjointe à la vie scolaire.

Les fables de La Fontaine - en l'occurrence - n'auront bientôt plus de secret pour eux.

RENTRÉE, RYTHME ET VIE SCOLAIRE

149 enfants ont rejoint leur classe respective dans la bonne humeur et avec entrain.

Quelques changements sont à noter :

- Nous sommes revenus à la semaine de 4 jours.
- Amandine - nouvelle ATSEM - va travailler avec Christelle, Estelle et Sandrine dans les classes de maternelle.
- Des jeux seront installés dans la cour.

Des ateliers pendant le temps périscolaire de midi ont été mis en place par la municipalité et seront partagés entre :

- Coin lecture avec Mélanie.
- Coin dessin avec Pauline.
- Sport avec Yves, professeur de gymnastique, à partir du mois de novembre.

LE RESTAURANT SCOLAIRE

Adrien - notre champion du monde amateur de macarons - nous a quitté pour de nouveaux horizons.

Nous le remercions encore pour la qualité du travail effectué pendant toutes ces années, son professionnalisme, sa disponibilité et lui souhaitons beaucoup de réussite dans sa nouvelle entreprise.

Bienvenue à Sophie, elle forme désormais avec Jean-Christophe le tandem de choc qui assure et gère avec succès la fabrication puis la distribution des repas en self-service.

La quasi-totalité des élèves utilisent ce mode de fonctionnement qui donne entière satisfaction :

- Gestion des pertes (le volume des déchets au retour des assiettes des enfants a considérablement diminué).
- Implication des élèves.
- Qualité de l'environnement (nouveau mobilier plus silencieux que l'ancien).
- Qualité des produits (laitages, certains légumes et céréales bio).
- Circuits courts (fruits de Poisy, viande Rhône-Alpes).

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

RECENSEMENT de la population

C'EST GRÂCE AUX DONNÉES COLLECTÉES QUE L'ON PEUT CONCEVOIR ET RÉALISER LES PETITS ET LES GRANDS PROJETS QUI VOUS CONCERNENT

→ POUR L'ÉTAT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

→ Définir les politiques publiques nationales

→ POUR LES COMMUNES

→ Établir la contribution de l'État au budget des communes

→ Décider des services, des équipements collectifs et des programmes de rénovation

→ Définir le nombre d'élus au conseil municipal

→ POUR LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

→ Ouvrir de nouveaux commerces
Construire des nouveaux logements

Pour l'ensemble de la population

LE RECENSEMENT EN LIGNE, ON A TOUS À Y GAGNER !

COMMENT ÇA MARCHE ?

1. **Rendez-vous sur www.le-recensement-et-moi.fr** et cliquez sur ACCÉDER AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE

   LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EST GRATUIT. NE RÉPONDEZ PAS AUX SITES QUI VOUS RÉCLAMERAIENT DE L'ARGENT

2. **Saisissez vos codes d'accès personnels** qui se trouvent sur la notice qui vous a été remise

   Pour vous faire recenser en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr
   Code d'accès : V Q F T N A 3 3
   Mot de passe : M J b q a t 7 7

3. **Entrez ensuite les informations** de votre logement qui se trouvent sur la notice

   Identifiants de votre logement à recopier sur le questionnaire en ligne
   0 1 0 3
   0 1 4 0 0 5

4. **Répondez au questionnaire**
   Vous serez guidé à chaque étape.

5. **Validez** et c'est terminé ! Envoyer les questionnaires

DES AVANTAGES POUR TOUS

Pour vous

- Pas de rendez-vous avec l'agent recenseur
- Un remplissage guidé et simplifié
- Une confidentialité toujours garantie

TOP SECRET

Pour votre mairie et l'Insee

- Moins de papier à gérer
- Une collecte facilitée et performante

Pour tous

- Plus écologique car moins de papier
- 60% des personnes recensées ont répondu en ligne en 2019
- Un recensement moins coûteux

Insee

L'ECONAVETTE

BILAN DE FREQUENTATION

Eté 2019

transdev
MONT BLANC BUS

Ce bilan retrace l'activité de l'Econavette de Talloires-Montmin sur la période du 6 juillet au 30 août 2019.

Ce service permet aux habitants des 2 communes ainsi qu'aux touristes de se rendre dans les différents hameaux et lieux d'intérêt des communes, comme le lac.

Des comptages ont été effectués tous les jours afin de pouvoir analyser le service sur l'ensemble de l'été.

Il existe désormais 2 lignes :

1 – Talloires centre - Rovagny – Col de la Forclaz - Montmin

2 – Talloires centre - Planfait

I – Fréquentation globale

Le graphique ci-dessous présente l'évolution globale de la fréquentation de la navette sur la période donnée.

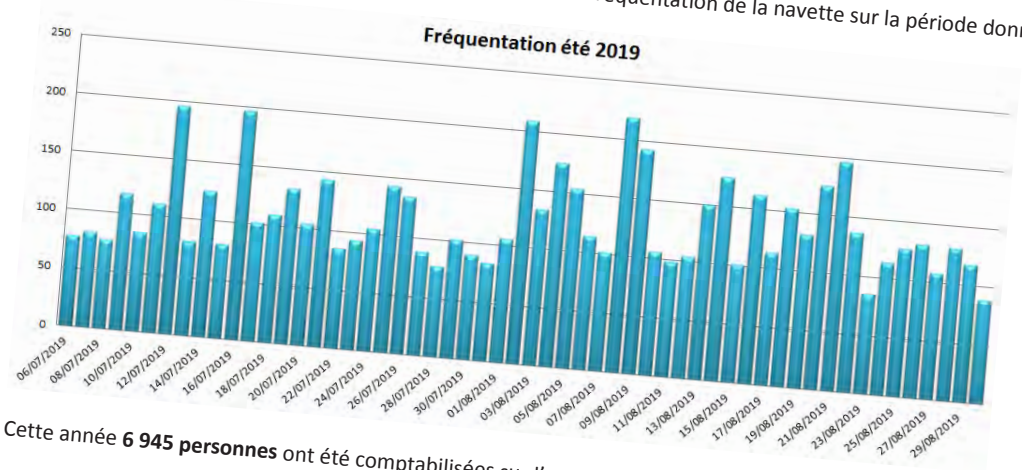

Cette année **6 945 personnes** ont été comptabilisées sur l'ensemble de la saison.

Cela représente une baisse de 3.1% par rapport à l'été 2018.

Ligne 1 : 4 723 personnes : baisse de 10%

Ligne 2 : 2 223 personnes : hausse de 17%

Nous constatons une moyenne de 124 personnes transportées par jour, toutes lignes confondues.

on hebdomadaire

représente la fréquentation de la navette par semaine. Nous constatons une de celle de l'année dernière, mieux répartie sur la saison avec une fréquentation plus août.

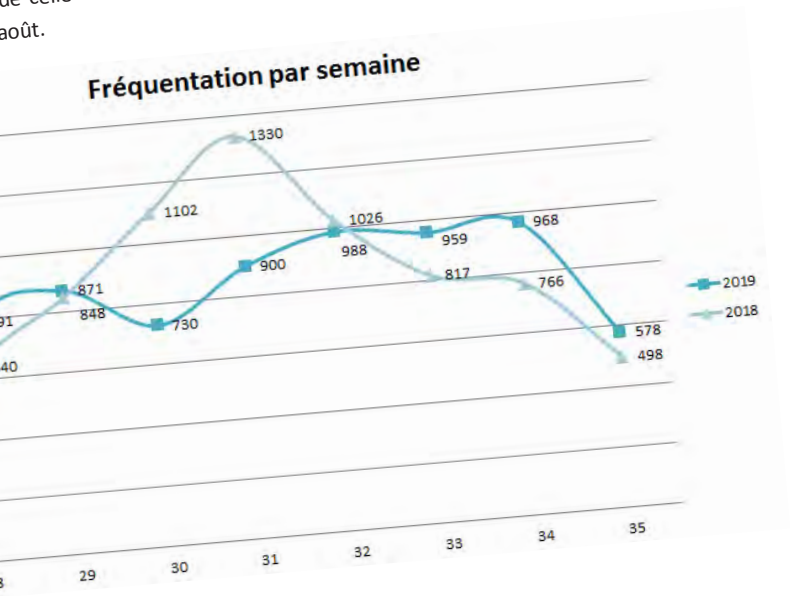

tation par ligne

ssous représente la fréquentation moyenne de la navette par ligne et par semaine. Nous quentation assez corrélée entre les 2 lignes.

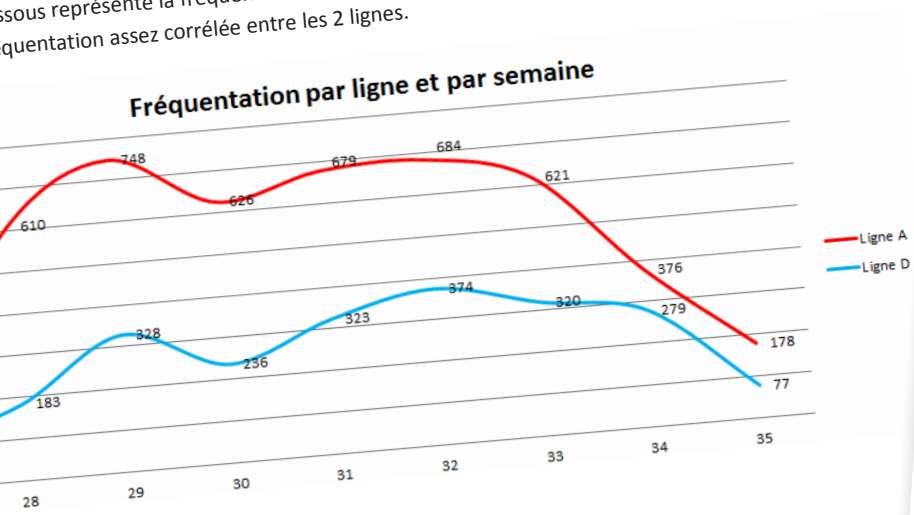

IV – Fréquentation par arrêt

Le tableau ci-dessous recense la fréquentation en fonction des arrêts.

Arrêts	% Pax	% N-1
Talloires Centre	38,6%	37,8%
Carrefour Les Granges	14,6%	11,8%
Atterissage Parapente	13,7%	8,8%
Col de La Forclaz	8,9%	10,8%
Rond-Point Ecole	7,2%	13,4%
St Germain Ecole	4,9%	4,3%
Haut de Perroix	3,2%	4,0%
Cascade	2,0%	2,3%
Le Villard	1,6%	1,4%
Rovagny	1,3%	1,3%
Planfait	0,9%	1,0%
Mairie de Montmin	0,9%	2,3%
Soleil bleu	0,8%	-
Ponnay	0,5%	0,2%
St Germain Pont	0,4%	0,5%
Angon	0,3%	-
St Germain Tunnel	0,1%	0,1%
Total	**100%**	**100,0%**

Nous remarquons que Talloires Centre est l'arrêt principal, avec plus près de 40% des montées. Les 3 premiers arrêts représentent 2/3 des montées.

Les arrêts Saint-Germain Tunnel, Saint-Germain Pont, Angon et Ponnay sont très peu fréquentés, avec moins de 0.6% de la fréquentation totale.

Nous notons une hausse de 5% de la fréquentation de l'arrêt Atterrissage Parapente et une baisse de 6% de l'arrêt Rond-Point Ecole.

MONTMIN EN FÊTE 2019

Selon la tradition, "Montmin en Fête" a organisé les fêtes de l'été.

FÊTE NATIONALE

Les bénévoles de "Montmin en Fête" ont une fois encore répondu présents et démontré leur motivation à faire vivre cet évènement.

Ils se sont mobilisés sur tous les fronts pendant plusieurs jours afin de préparer une belle fête nationale dès le 13/07 au soir…

L'objectif en ces temps moroses, étant plus que jamais d'offrir une fête de partage dans la bonne humeur… décoration, menu, musique… tout avait été pensé avec soin.

Comme tous les ans la mairie nous a soutenu et a offert le feu d'artifice préparé par Euro Distribution et tiré par Mathieu avec talent comme toujours.

Les partenaires extérieurs doivent être remerciés pour la qualité de leurs prestations, "Pile Poêle" ayant mitonné un excellent Chili Con Carne qui fut très apprécié par tous, Romain de la Maison Panatier a fourni ses délicieuses tartes aux fruits de saison, sans oublier les fromages toujours parfaits de Serge et du Col de l'Aulp…

"Festiv' Melody - DJ M Vicherd" a animé la soirée musicale afin de faire danser toutes les générations confondues jusque tard dans la nuit.

Cette soirée a été aussi pleinement réussie grâce aux Montminois et non Montminois venus nombreux.

Catherine

FÊTE DES SEPT FONTAINES

Dès la veille du 15 août, les bénévoles ont installé les chapiteaux afin que le lendemain matin, la paroisse puisse célébrer la messe à l'abri du soleil avant d'emmener les fidèles en pélerinage aux Sept Fontaines.

Pendant ce temps, les membres de l'association ont installé tables et chaises pour le repas champêtre qui suivait. Au menu : salades composées, barbecue (côtelettes et saucisses), pâtes fraîches à la sauce provençale "maison", fromages montminois et poires Guyot de saison.

Les convives, ravis de leur journée, nous ont félicités pour notre organisation et le bon repas qui leur avait été servi.

Ils espèrent tous revenir l'année prochaine pour cette Fête du 15 août à Plan-Montmin.

Marie-Thérèse

l'automne : la fête !

FÊTE DE L'AUTOMNE

C'est une très belle fête villagoise qui s'est déroulée dimanche 13 octobre sur le parvis de l'église de Montmin.

Les deux associations "Montmin en Fête" et l'AMEP avaient uni pour la deuxième année consécutive, leurs forces et leur savoir-faire pour proposer de nombreuses animations lors de leur "Fête de l'automne 2019".

Pas moins de 35 bénévoles étaient présents pour bouler et cuire 200 pains dans le four banal du Chef-Lieu, presser 400 litres de jus de pommes, cuire des confitures sur place, proposer des crêpes et vendre des "cucurbitacées" cultivées au Villard de Montmin.

Autour de ces ventes associatives, plusieurs artisans locaux, un vide grenier, un château gonflable et un atelier "face painting" ont permis aux très nombreux visiteurs, petits et grands, de passer une belle et joyeuse journée.

Les deux associations montminoises avaient aussi envie de souligner cet air de fête avec la présence d'un accordéoniste.

Une réussite donc pour le mouvement associatif montminois…

Vivement l'édition 2020 !!!

Ariella

CONCERT DE DECEMBRE

Comme tous les ans, l'association "Montmin en Fête" organise en fin d'année un concert gratuit pour remercier les Montminois et nos autres visiteurs de leur participation et leur soutien à nos activités.

Le 7 décembre 2019 à 20 heures, nous vous invitons à l'église Saint-Maurice de Montmin à venir écouter trois jeunes musiciens de notre région. Ils viennent de finir leurs études et commencent à former un groupe musical, "LE QUATUOR INACHEVE". Ils jouent du marimba, des instruments à vent, d'une batterie, du piano et d'un oud. Les œuvres jouées dans différents styles viennent principalement des musiques du monde.

Le concert est suivi d'un buffet offert également par "Montmin en Fête" pour les musiciens et tous les auditeurs.

Evelien

L'année 2020 commencera pour "Montmin en Fête" par une cuisson de pains et de galettes les 11 et 12 janvier.

Nous vous y attendons nombreux pour fêter la nouvelle année !

LE CAFÉ PHILO À L'ÉCOUTE DE LA LAÏCITÉ

Le dernier "Café Philo" vient d'avoir lieu à l'Abbaye, le 7 novembre et comme les délais de publication des Nouvelles de Talloires ne nous permettent pas d'en faire un compte-rendu, il est apparu opportun d'évoquer l'avant dernier "Café Philo" du 31 mai à Perroix, à l'Attero.

L'assistance avait proposé une série de sujets :

- L'Europe unie rêve ou réalité ?
- Qu'est ce que débattre ?
- L'homme sera-t-il capable de se réguler lui-même ?
- L'idéal démocratique est-il en péril aujourd'hui ?
- Comment peut-on définir un état de conscience ?
- N'y a-t-il rien de plus puissant qu'une idée dont l'heure est venue ?

Finalement les participants ont choisi de débattre autour de la question :

Le respect de la laïcité est-il nécessaire pour vivre ensemble dans l'Europe du futur ?

Cette interrogation a permis la mise en avant de points de vues variés sur la question centrale en démocratie, de la gestion des différences au sein d'un même ensemble. À coté de la laïcité française, il est vite apparu qu'il existait en Europe plusieurs modèles et que l'ajustement entre les impératifs de la vie sociale et les religions connaissait une grande diversité allant de la religion d'état aux régimes concordataires négociés.

Cette diversité européenne comporte cependant un élément commun : le respect de la convention européenne des droits de l'homme.

Ce débat très ouvert a bien fait apparaître que dans la confrontation de l'impératif de vie sociale et de la croyance religieuse la diversité apparaissait inéluctable.

Pierre Comte

AMICALE DE LA CIGOGNE

Manigod - Col de la Croix Fry (altitude 1500 m) - Centre "La Ruche la Salle"
Samedi 07 septembre, il est 11 heures…

Le décor est planté au milieu de la Chaîne des Aravis.

Les membres de l'amicale sont prêts à accueillir leurs homologues Ruelisheimois qui arrivent rapidement dans l'autocar magistralement conduit par le Haut-Rhinois Arthur.

Indéniablement la bonne humeur - elle aussi - est au rendez-vous.

"La Ruche la Salle" est un centre d'hébergement associatif. Nous remercions une nouvelle fois leurs responsables qui ont mis à disposition un grand nombre de chambres pour notre plus grand confort et tout le personnel pour leur gentillesse et disponibilité.

Installations faites, 1er repas dégusté (à l'image de l'accueil : simple mais de qualité), chaussures de marche enfilées, nous partons faire le tour du plateau de Beauregard sous des conditions météorologiques idéales.

Quel bonheur que de faire découvrir les montagnes des Aravis, leurs combes, leurs alpages et surtout la Tournette en arrivant au bout du plateau… certes pas sous son meilleur côté mais n'y voyez aucun chauvinisme.

Retour au centre plus ou moins rapide selon la forme des marcheurs, échanges conviviaux autour de la table, discours des Présidents, Maire de Ruelisheim et Maire délégué de Talloires, non sans une bonne pointe d'émotion lors de la minute de silence pour les membres actifs qui nous ont quittés cette année…

Il se fait tard ! Le Col de la Croix Fry s'illumine des mille feux du bar de la Rosière… nouveau moment convivial (merci Jean-Luc) avec les Manigodins : les discussions s'articulent autour de la vie et des métiers à la montagne, de la chasse, du ski, du célèbre restaurateur voisin mais aussi d'autres sujets moins sérieux.

Dimanche 08 septembre, changement de décor !

Le brouillard nous laisse parfois entrevoir les sommets saupoudrés de neige, la pluie et le vent se sont invités mais qu'importe, la marche prévue vers Merdassier sera remplacée par la marche permettant de monter dans l'autocar alsacien direction la Clusaz.

Visite de la station, achat de produits locaux, puis retour au col.

Comme d'habitude le temps passe trop vite, nous nous quittons vers le milieu de l'après-midi avec la promesse de se revoir au plus tard l'automne prochain.

Grâce à l'implication de ses membres lors de la fête du pain, l'amicale a pu financer en grande partie ce weekend.

Elle remercie également la municipalité pour la subvention octroyée cette année.

Pour rappel enfin, il suffit de contacter un membre de son bureau si vous souhaitez devenir membre de l'association.

À bientôt !

TALLOIRES-MONTMIN : ENVIRONNEMENT et PATRIMOINE

LE RESPECT DE LA "SERVITUDE DE MARCHEPIED" : UN DES ENJEUX DE TALLOIRES ESPACE LAC

Il n'appartient pas à l'ADEPT, association de protection de l'environnement, de prendre aujourd'hui position sur les modalités de la procédure d'appel d'offre ni sur le mérite des différents projets qui ont été proposés pour répondre à cet appel d'offre.

En revanche l'ADEPT souhaite apporter sa pierre à la réflexion concernant l'un des enjeux majeurs que suscite la rénovation de Talloires Espace Lac : le respect de la servitude de marchepied. Pour ce faire nous relayons l'étude effectuée par Alice Nikolli dans le cadre d'une thèse de doctorat en cours de finalisation et présentée le 26 septembre dernier lors d'une réunion publique à Annecy, réunion à laquelle l'ADEPT a participé. Cette étude a pour titre :
Les rives lacustres comme espaces publics : l'exemple du lac d'Annecy et est consultable sur le site **http://mappemonde.mgm.fr/123as2/**

De quoi s'agit-il ? Les rives du lac sont théoriquement grevées d'une servitude dite de marchepied, qui oblige les propriétaires à laisser libre le passage sur une largeur de **3,25 mètres** à partir de la limite du Domaine Public Fluvial, quel que soit le statut de propriété des terrains, au bénéfice de tous les piétons (art. L-2131-2 du CGPPP). Le schéma ci-dessous décrit parfaitement cette servitude. La lettre d'information du 1er octobre 2019 mentionne que "sauf évènement ponctuel", la servitude de marchepied sera respectée.

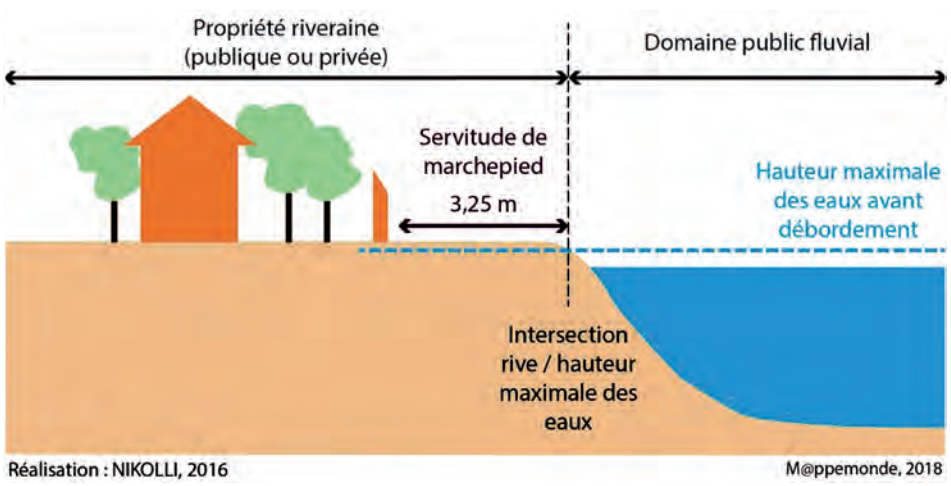

Trois remarques à ce sujet :

1. Alors que le site est désormais libre de toute occupation, pourquoi la municipalité ne mettrait-elle pas en œuvre dès à présent ce droit de passage dans les endroits du site qui sont sécurisés ?
2. De même, serait-il possible à la municipalité de préciser quels seront les "évènements ponctuels" pour lesquels la servitude de marchepied ne sera pas possible ?
3. Enfin, pouvons-nous être assurés que la servitude sera respectée devant le bâtiment qui servait de logement aux étudiants ? (voir photo ci-dessous).

Quelques informations complémentaires concernant les activités de l'association ces derniers mois :

- Un savoureux résumé de l'opération "Nettoyage du port" de septembre dernier a été rédigé par notre administrateur Lionel Garberoglio : "Mais où est passée La Perle du Lac d'Annecy" ? Vous pouvez vous y reporter en cliquant sur le lien : **http://adeptalloires.blogspot.com/2019/10/mais-ou-est-passee-la-perle-du-lac.html**
- Les recours gracieux n'ayant rien donné, l'ADEPT a été amenée à saisir le tribunal administratif à l'encontre de la commune pour deux affaires : l'édification d'une miellerie au col de la Forclaz et la construction d'une maison d'habitation au Besset.
- L'ADEPT a alerté le Préfet pour la construction d'une cabane à Ponnay dans un site naturel.

Enfin quelques statistiques :

- Le nombre d'adhérents de l'ADEPT à jour de leur cotisation au 20 octobre 2019, date de rédaction de cet article, s'élevait à 54, dont 4 nouveaux adhérents de Menthon Saint-Bernard, preuve s'il en est que l'action de l'ADEPT déborde les frontières de la commune !
- Le nombre de contacts qui reçoivent les news de notre blog dépasse aujourd'hui le millier. Chaque article est ouvert en moyenne par 350 à 400 personnes. La moitié des lecteurs cliquent pour connaître le détail de l'information publiée.

Vous souhaitez nous rejoindre ? Visitez notre blog
http://adeptalloires.blogspot.com
et connectez-vous à notre partenaire Hello Asso.

Association Montmin Environnement Patrimoine

LES NOUVELLES DE L'AMEP

En mars dernier, l'AMEP à proposé aux montminois(ses) de faire part de leur opinion grâce à un questionnaire. La synthèse de ces opinions a été remise au maire de Talloires-Montmin lors du dernier conseil municipal public qui s'est tenu à Montmin.

Votre voix a t-elle été entendue ?

Est-ce que des modifications ont vu le jour ?

Nous nous étions engagés à proposer des alternatives dans certains domaines et nous souhaitons souligner que cette année, L'AMEP a favorisé l'adoption de 5 composteurs par des familles du village. Ces implantations permettront de réduire au minimum de 40kg la masse de déchets produits par chaque foyer. Les déchets organiques représentent une matière première facilement valorisable et ré-utilisable, surtout en milieu rural.

À quand le vôtre ?

L'AMEP prend en charge une partie du coût d'achat, le reste à charge est minime. Nous consulter.

Les mois à venir vont représenter une période charnière pour l'avenir de la commune nouvelle de Talloires-Montmin, des chantiers importants vont prochainement voir le jour et donner le la pour de nombreuses années. L'AMEP va continuer à suivre de près plusieurs thêmes qui lui semblent ne pas avoir reçu toute l'attention nécessaire :

- Le mode d'accès au Col de l'Aulp, la gestion de l'accès et du stationnement à Pré Vérel,
- Le devenir des alpages communaux et l'utilisation de produits chimiques herbicides dans le périmètre de protection rapproché du captage de la source des Fontanettes,
- (ré)-éducation civique aux points d'apport des ordures ménagères et du recyclage,
- Le développement incontrôlé des supports publicitaires dans les zones de forte affluence touristique,
- L'aménagement du Col de la Forclaz en infrastructures touristiques,
- La transition énergétique à Montmin,
- Le brûlage des végétaux,
- La transformation de l'ancienne cabine de téléphone en boîte à livre.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des avancées mais vous pouvez aussi rentrer directement en contact avec l'association pour nous questionner sur certains sujets ou d'autres qui ne feraient pas partie de cette liste non-exhaustive.

Pour conclure ce dernier article dans les nouvelles de Talloires-Montmin en 2019, il nous semblait indispensable de faire référence à l'engagement des montminois(ses) sollicité(e)s par l'AMEP qui ont été réactif(-ve)s tant pour se questionner, ou donner leurs avis, ou encore s'engager à offrir à la communauté une magnifique fête de l'automne qui a réuni des centaines de personnes sur le parvis de l'église le 13 octobre dernier.
Bonne fin d'année à tous !

Pour rejoindre l'association Montmin environnement patrimoine, échanger vos opinions, défendre l'environnement ou promouvoir le patrimoine local, ou simplement apporter vos idées pour l'édition 2020 de la fête de l'automne :

montmin.amep@gmail.com

Rédaction : Bureau de l'AMEP, 19 octobre 2019.

LES NOUVELLES DE NI CHIS NI MUS

La Compagnie de théâtre de Talloires - Montmin, la "Ni Chis Ni Mus", poursuit son chemin avec la pièce "Débrayage" de Rémi DE VOS, une comédie à sketches, cruelle et drôle, sur le monde du travail.

Après avoir retravaillé quelques mois sur "Débrayage", nous avons présenté ce spectacle dimanche 27 octobre au festival de théâtre "Terre de scènes" de Villefranche-sur-Saône où nous représentions la commune de Talloires- Montmin. Nous étions les seuls haut-savoyards de cette programmation essentiellement lyonnaise. L'expérience a été belle et enrichissante, stimulante aussi car la troupe a eu la chance de jouer sur une scène conventionnée.

La petite tournée de "Débrayage" prendra fin en mars 2020. Pour ceux qui n'auraient pas eu le temps de voir ce spectacle, pour ceux qui l'ont vu et souhaitent en parler autour d'eux,

voici les dates des représentations à venir :

Samedi 1er février 2020 à 20 heures au cinéma de Talloires, suivie du verre de l'amitié.

Samedi 22 février 2020 à Cusy, dans la salle communale, où la compagnie jouera pour soutenir l'association Soleils d'Afrique.

Pour tout renseignement sur le spectacle ou notre actualité, n'hésitez pas à aller sur notre page Facebook. Un grand merci à la mairie et au secrétariat de la vie locale pour leur soutien.

Au plaisir de vous accueillir !

Hélène CHARMAY - Pour la Compagnie Ni Chis Ni Mus

Benoît Patel, le régisseur de la troupe.

La compagnie NCNM sous les feux de la rampe du théâtre de Villefranche.

SOUSCRIPTION POUR LA SCULPTURE "LES MARCHES DU TEMPS"

Dans le précédent numéro des Nouvelles de Talloires-Montmin, l'Association du Millénaire de l'Abbaye de Talloires vous avait fait part de son souci de laisser une trace de ce millénaire en souhaitant acquérir l'œuvre de Mme Cécil D'ESTIENNE ; œuvre qui, depuis son installation au port de Talloires a été photographiée par nombre de talloiriens et de touristes séduits par l'originalité de la composition et les couleurs.

L'idée n'est pas abandonnée mais, à ce jour, la somme requise n'est pas encore réunie c'est pourquoi l'association se permet de solliciter les personnes qui auraient différé leur envoi.

Elles peuvent donc rédiger leur chèque à l'ordre de :

Association du millénaire de l'Abbaye de Talloires

et l'envoyer à :

Mairie de Talloires-Montmin
27 rue André Theuriet - 74 290 TALLOIRES-MONTMIN

Il est bon de rappeler que tout don permet de bénéficier de la réduction fiscale de 66 %.

Par avance, merci à tous.

ENDURO VTT DE LA TOURNETTE

L'Enduro VTT de la Tournette by Groupama était organisé par ANNECY CYCLISME COMPÉTITION en partenariat avec le Club des Sports de TALLOIRES.

Manche finale de la coupe Auvergne Rhône-Alpes d'Enduro, les concurrents, 170 au total ont pu découvrir le magnifique terrain de jeu que TALLOIRES-MONTMIN pouvait leur offrir.

4 spéciales étaient au programme, rêvées par l'équipe d'ANNECY CYCLISME COMPÉTITION en duo avec le Club des Sport de TALLOIRES puis tracées et testées à pied pour certaines parties et en VTT pour d'autres, avec l'aide de propriétaires de certaines parcelles, de L'ONF, de la DDT, la Préfecture ainsi que la commune.

4 spéciales et entre chaque spéciales chronométrées, des liaisons, (31 km au total/1400D+/2000D-) avec un passage urbain en plein centre du bourg de TALLOIRES…

Et oui, une telle épreuve engendre de nombreux intervenants, sans oublier les sponsors et tous les bénévoles sans qui rien ne serait possible.

Un travail de titan pour les organisateurs, mais un réel plaisir pour la commune de faire partager ce cadre exceptionnel.

À l'arrivée, les concurrents étaient accueillis à la Plage de Talloires par les bénévoles d'ANNECY CYCLISME COMPÉTITION autour d'un repas chaud, d'une immense fontaine en chocolat… en attendant les podiums et les récompenses bien méritées.

TALLOIRES
CLUB DES SPORTS

ANNECY CYCLISME COMPETITION

GLAGLA RACE / 17-19 JANVIER 2020

La GLAGLA RACE ouvre le bal des évènements à Talloires avec une manifestation de Stand Up Paddle.

"Ramer en plein hiver, sous la neige, dans les Alpes avec une eau à 4°C…" :

la GLAGLA Race est une course insolite qui a rassemblé près de 650 amateurs de stand up paddle de toute l'Europe mais aussi d'Afrique et d'Australie (au total 22 pays différents) en 2019 !

Et vous, relèverez-vous le défi en 2020 ?

Les inscriptions sont maintenant ouvertes :
glaglarace.com

© Photo : Axel Phélipon - GlaGla Race 2017.

PROGRAMME PRÉVISIONNEL GLAGLA RACE 2020 :

Vendredi 17 janvier 2020
Tests, essais, conférences, paddle yoga

Samedi 18 janvier 2020
Courses principales

Dimanche 19 janvier 2020
Jour de réserve en cas de mauvais temps le samedi

Journée de ski au Grand Bornand (nouveau partenaire) avec un tarif spécial GlaGla Race (-30%)

Technical Race 2020 : Parcours technique encore non disponible.

Dragon Race 2020 : La Dragon Race est une course sympa et drôle sur Red Paddle Dragon Boards. Parcours encore non disponible.

PARCOURS 2020

Longue Distance 2020 : 14,5 km

Le parcours sera quasi identique à celui de 2019.

Courte Distance 2020 parcours prévisionnel : 6 km

La courte distance sera très semblable à la version 2019.

Tous à vos paddles !

Contact :
Benoit Mouren • info@alpinelakestour.com • Tél. +33 (0)6 85 85 60 06

LE CERCLE NAUTIQUE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS.

Le Cercle Nautique de Talloires a bénéficié d'une saison voile qui a joué les prolongations, opérationnel cette année jusqu'à fin octobre grâce à l'embauche par le club du jeune Tom DAGUE.

Le relais est pris par la saison d'aviron. Là encore, une chance supplémentaire pour notre club puisque nous avons été choisi par la Ligue Aviron Auvergne-Rhône-Alpes pour être le support sur le terrain de Paul MAZOYER en contrat d'apprentissage. Il sera présent auprès d'Emmanuelle sa tutrice 10 heures par semaine ayant en charge la formation des bateaux cadets.

Cet automne le club a eu à cœur de faire du vide et du propre autour des installations qui nous sont mises à disposition par la mairie : parents - rameurs "loisirs" - rameurs "compétition" et jeunes ont participé, les services techniques ayant apporté leur soutien pour une évacuation en déchetterie.

Un travail d'inventaire a été réalisé et à ce jour, il ne reste dans l'espace CNT qu'uniquement des bateaux déposés par des propriétaires identifiés. Il est rappelé qu'aucun bateau n'est autorisé à rester à l'arrière du club qui est un espace public.

La saison aviron de septembre à fin juin 2020 a retrouvé son rythme avec les classes de CM1 et CM2 pour 6 mercredis matin - les loisirs le mercredi - jeudi - samedi - dimanche et les compétitions qui eux ont un planning du mardi au dimanche matin.

C'est avec satisfaction que la Présidente et son comité ont noté un nombre plus conséquent de jeunes rameurs surtout dans la catégorie J10-J11-J12. Ils commenceront leurs premières compétitions à Annecy-le-Vieux le 17 novembre. C'est la continuation de l'activité aviron, commencé à l'école et qui se poursuit au-delà des classes primaires.

Pour cela, Isabelle Berthet qui prépare déjà son **Assemblée Générale du 13 décembre à 18H30** au restaurant scolaire vous invite à vous manifester auprès d'elle pour renforcer un comité certes actif mais dont votre soutien sera le bienvenu. Le CN Talloires recrute.

Le Cercle Nautique, c'est l'affaire de tous. Parents - rameurs loisirs - rameurs compétition - licenciés voile, le rendez-vous est pris pour l'assemblée annuelle. C'est un moment de convivialité que nous partageons avec la municipalité dont nous remercions de son soutien et du versement de la subvention annuelle qui nous a permis d'acquérir une "Yolette" pour le plus grand bonheur des jeunes rameurs.

À tous, rendez-vous vendredi 13 Décembre 2019 à 18H30.
Très sportivement

Isabelle Berthet et son comité

L'ABBAYE DE TALLOIRES

Des artistes sur les traces de l'Histoire.

L'ASSOCIATION 2018 (Talloires) propose un nouvel ouvrage, intitulé **"L'Abbaye de Talloires, des artistes sur les traces de l'Histoire"**, paru en juillet.

Les auteurs, Jean-Loup BERTEZ et Nicole MATHIS, ont rassemblé une soixantaine d'œuvres d'artistes qui, entre 1780 et le début du XXème siècle, ont mis en image le patrimoine abbatial de Talloires : dessins, gravures à l'eau-forte, lavis, lithographies, aquarelles, gouaches, huiles, photographies, etc.

Souvent inédites, ces œuvres sont assorties d'anecdotes amusantes et d'explications historiques sur ce qui est montré.

En plus d'avoir sa place chez tous les amoureux de Talloires, ce recueil est aussi une jolie idée de cadeau pour vos proches, vos amis, etc. : pour voir et vous procurer cet ouvrage, contactez l'association par courriel à l'adresse **asso-2018@orange.fr**.

Des mêmes auteurs, quelques exemplaires du **"Coutumier de l'Insigne Prieuré de Talloires"**, plaisante description de la vie quotidienne à l'abbaye à l'époque des moines, publiée en 2018, sont encore disponibles.

DU NOUVEAU, DU BIO, DU BEAU MADE IN TALLOIRES-MONTMIN

Papayéou est une jeune marque de créations textiles pour enfants, qui vient de voir le jour à Talloires-Montmin. Coline est une jeune maman de la commune, et c'est après 10 années de couture le soir pour satisfaire ses besoins, ceux de sa famille, puis les amis et les amis des amis, que Papayéou est né.

Passionnée par les travaux manuels, c'est parce qu'elle n'a pas trouvé de tour de lit pour son fils qui ne finissait pas de s'effondrer en bas des barreaux qu'elle a créé son premier tour de lit : une meilleure tenue pour une meilleure sécurité, plus fin, plus design et aussi… bien plus montagnard.

Aujourd'hui, Coline conçoit et réalise ses produits à la main, coussins, couvertures, tours de lits, sur le plateau de Vérel avec des matériaux responsables. Soucieuse du bien-être et de la sécurité de nos tout petits, elle développe une gamme dans le respect des normes.

La recherche des matériaux a été primordiale afin de proposer des produits en coton biologique, dans une démarche de commerce équitable et de partenariats locaux. Les boites d'envoi sont également écoresponsables puisqu'elles sont faites de papier recyclé et recyclable, l'encre est végétale.

En espérant voir grandir sa petite entreprise au sein de Talloires-Montmin, au pied des montagnes et de continuer le développement des partenariats, n'hésitez pas à la contacter pour toute information.

Coline ROUVIERE - Papayéou
www.papayeou.fr - @papayeou

Femmes d'exception en Savoie
de Pierre Hoffmann

Ce livre s'aventure dans les pas de femmes au destin éblouissant. **Toutes ont tracé leur sillon en Savoie.**

Aujourd'hui oubliées, souvent méconnues, leur parcours laisse sans voix : Hortense de Beauharnais, fille de l'homme le plus puissant d'Europe, multipliera les actions caritatives auprès des Savoyards. Jeanne Brousse, héroïne de la Seconde Guerre mondiale, sera déclarée Juste parmi les nations. Régine Cavagnoud, reine du ski alpin, aura une formidable carrière au destin brisé.

Captivantes, enlevées, ces histoires brossent des vies de courage et de ténacité : Marie Paradis, simple servante d'auberge, sera la première femme à atteindre le sommet du mont Blanc. Adèle de Bellegarde, aristocrate et pourtant révolutionnaire, passera à la postérité dans l'univers de la peinture. Quant à Marie Suize, elle ira faire fortune – et scandale ! – en Californie, pendant la célèbre ruée vers l'or.

Vingt récits passionnants ; vingt femmes de notre région dont la vie est à peine croyable tant elle est époustouflante…

155 x 235 mm - 264 pages - 20 illustrations N&B

N°ISBN : 978-2-490379-09-5
Diffusion : Cap diffusion - Distribution : MDS
En librairie le 18 octobre 2019

L'auteur

Après le succès remarqué du livre « Ces Savoyards qui ont fait l'histoire », Pierre Hoffmann plonge aujourd'hui ses lecteurs dans les parcours captivants des femmes d'exception de sa région.

Le Papillon Rouge Editeur

Contact presse : Alice Dorques/Hubert Delobette
Tél. : 04 67 78 81 68 - contact@papillon-rouge.com

UNIVERSITÉ DES CHIENS

Mi-septembre, l'Université des Chiens a fêté ses 15 ans ! Entourée de nombreux élèves, nous avons fêté cela dans la bonne humeur qui nous caractérise !

Avec plus de 7 millions de chiens en France, il est essentiel que leur éducation soit parfaite afin de les insérer au mieux dans leur foyer et également notre société. Mal éduqué, un chien induit nombre de nuisances (aboiements, agressivité, divagation, etc.) qui ne sont pas acceptables !

L'Université des chiens est affaire de famille. Mes filles sont depuis toujours à mes côtés. Ma méthode de travail a évolué au fil des ans, pour se faire de plus en plus positive tout en gardant bien sûr la notion de respect mutuel. Elle est devenue LA méthode "Université des Chiens" et nous affichons fièrement notre devise "complicité Homme-Chien" !

J'ai eu à cœur de vous proposer toujours plus d'activités avec vos "Truf" : **agility, maternelle des chiots**, initiation au pistage, cours ludiques chez les ados du **"collège", hooper agility, balades éducatives** et sorties familiales.

Je me suis alliée à d'autres professionnels du monde canin car nos compétences sont complémentaires et nous avons fondé ensemble notre blog de conseils **la Truffe sur le Web**. Je travaille aussi en relation avec une vétérinaire comportementaliste

J'ai derrière moi des milliers de chiens éduqués, des milliers d'histoires personnelles différentes, des milliers de familles rencontrées. Pour éduquer le chien, il faut bien appréhender son Humain et pour cela, la compréhension, l'empathie et l'écoute sont essentielles.

Outre cet anniversaire, j'ai profité de cette rentrée pour vous proposer en exclusivité un parcours de mini-agility, utilisable par les chiots. Rien de mieux pour avoir une jeune Truf, bien dans sa tête et dans ses pattes !

Comme vous le voyez, j'ai encore des projets plein la tête pour aborder les 15 ans qui arrivent et rester la meilleure École des chiens pour vos "Truf" !

Agnès
www.universitedeschiens.com
https://latruffesurleweb.blogspot.com/

COURS ANIMÉS PAR SABRINA MIGNOTTE

Toutes les informations sur mon site Internet :
www.sabyoga.com

Cours individuels à la demande, n'hésitez pas à me contacter au
06 22 37 14 12

Améliorer son bien-être physique
et mental, sa souplesse,
sa force et son endurance,
son équilibre et sa coordination…

Garder son corps en bonne santé…

Voilà ce que je vous propose
à nouveau pour l'année 2019-2020.

Dès la rentrée,
à partir du 16 septembre 2019,
vous pourrez me retrouver :

Salle de motricité de l'école de Talloires - TALLOIRES

Mardi 19h - 20h	Cours de Pilates : Renforcement des muscles profonds
Mardi 20h - 21h	Cours de Vinyasa Yoga
Jeudi 19h - 20h	Cours de Gym Pilates
Jeudi 20h - 21h	Cours de Hatha Yoga

Salle de Vérel - VÉREL

Lundi 9h30 - 10h30	Cours de Vinyasa Yoga
Lundi 10h30 - 11h30	Cours de Pilates : Renforcement des muscles profonds

Salle du Varday - VILLAZ

Vendredi 8h45 - 10h	Cours de Vinyasa Yoga niveau 1
Vendredi 10h15 - 11h15	Cours de Vinyasa Yoga niveau débutant